

Dossier

>> Question à :



Nathalie TCHANG

Directrice adjointe du Bureau d'études thermiques TRIBU ENERGIE, spécialisé dans l'énergétique des bâtiments

ALE : La réglementation thermique sur l'existant apporte-t-elle une réponse suffisante pour rendre économe en énergie un logement ?

>> NT : Il est important de souligner que la réglementation sur l'existant est une grande première. La France se met ainsi progressivement en ordre de marche vers les économies d'énergie dans l'ancien qui, n'oublions pas représente 99% du patrimoine bâti.

Bien entendu, ces réglementations ne fixent qu'une exigence plancher, une sorte de voiture 'balais' qui ne doit jamais nous dépasser.

Les porteurs de projets ont donc intérêt à aller beaucoup plus loin que la réglementation en vigueur lorsque le budget le permet et qu'il n'y a pas de contraintes techniques. Un maître d'ouvrage ne reviendra pas sur des travaux effectués avant de nombreuses années. Il est donc primordial d'anticiper au mieux les futures contraintes afin d'éviter de tuer le gisement d'économie d'énergie.

Aussi, nous attendons avec impatience le déploiement des labels énergétiques sur l'existant pour permettre de fixer un cadre vers le dépassement de la simple contrainte réglementaire.

ALE : Est-il possible d'aller plus vite ?

>> NT : Ne soyons pas trop hâtifs. Il faut être prudent et ne pas aller trop vite. En effet, lorsqu'on fait des travaux dans l'existant, une vision globale est nécessaire. En se précipitant, la réalisation de certains travaux peut porter préjudice. Notons pour exemple, le remplacement d'une chaudière vétuste par une chaudière moderne et performante : la conduite d'une reprise de façade et d'une isolation par l'extérieur quelques années après rendrait délicat le bon fonctionnement d'une chaudière dont la puissance thermique n'est plus en adéquation avec les nouveaux besoins. De même, le changement des fenêtres doit être pensé avec la réfection et l'isolation des façades pour éviter tout mauvais traitement de l'encadrement de ces baies.

Un maître d'ouvrage doit donc agir avec minutie et programmer ses travaux de façon judicieuse.

D'autre part, Le secteur du bâtiment n'est pas suffisamment formé et expérimenté pour réaliser tous ces travaux, ni assez nombreux pour répondre à l'ensemble de la demande sur une courte échéance.

ALE : Les lois issues du Grenelle de l'environnement offriront-elles des orientations suffisamment ambitieuses face à l'urgence de la situation ?

>> NT : Ces lois apporteront des réponses sur les orientations à donner à nos projets, sur la dynamique de formation à mettre en œuvre et surtout sur les aides financières qui semblent indispensables pour inciter à passer à l'action.

Nous souhaitons qu'elles puissent être comprises par le plus grand nombre, facilement applicables, en respectant une ambition raisonnée en phase avec les défis du changement climatique.

>> Le confort d'été

La grande majorité des personnes qui viennent à la recherche de conseils et d'information à l'Espace Info Energie n'envisagent, en matière de rénovation, que des travaux liés aux besoins de chauffage. Et les problèmes de surchauffes qui touchent de nombreux logements existants sont malheureusement bien trop souvent ramenés à l'achat d'un système de rafraîchissement ou de climatisation. Toutefois, quelques remèdes sont applicables sans recourir à un système de climatisation, à la fois peu écologique et peu économique.

L'isolation

Le fait d'apporter une isolation au logement permettra non seulement de limiter les pertes de chaleur en hiver mais aussi d'éviter sa pénétration en été, particulièrement si l'isolation est réalisée par l'extérieur, puisque la masse du mur stockera beaucoup moins de chaleur. Il faut aussi choisir des isolants à faible diffusivité, c'est-à-dire qui déphasent dans le temps la chaleur indésirable. Ce sont des isolants plus denses en général.



Photo Olivier Sibert / ADEME 1998

La végétation

La végétation est une méthode simple qui crée un masque naturel efficace contre le rayonnement solaire frappant les façades, la toiture, les vitrages. Elle limite aussi la réflexion au sol et si elle est à feuilles caduques, permet de profiter des apports solaires désirables en hiver.



Photo Olivier

Les protections solaires

Les volets, stores orientables et autres brises-soleil constituent une alternative pour se prémunir des surchauffes estivales.

La géothermie

Le puits canadien ou provençal, système de climatisation écologique, permet aussi le préchauffage de l'air en hiver et peut se coupler à une VMC simple ou double flux. (Pour des informations sur le puits canadien, voir le site Internet de l'ALE).

L'éclairage et les appareillages domestiques

Il convient de limiter les apports internes de chaleur : ils seront moindres avec l'éclairage par LED ou ampoules basse consommation, avec les appareils électroménagers de classe A, ou mieux A+ et A++, et en éteignant les appareils en veille.

>> Les certifications à connaître

- ACERMI : certification des isolants
- CEKAL : certification des vitrages
- ACOTHERM : certification des portes et fenêtres

A défaut de certification thermique, les performances thermiques des produits d'isolation à prendre en compte sont celles figurant dans les avis techniques et les règles de calcul Th Bat, de la réglementation thermique. L'écolabel européen et l'écolabel NF-Environnement garantissent des produits à la fois de bonne qualité, écologiques et ne nuisant pas à la santé (bois non traités, peintures et colles sans solvants dangereux...).

Pour connaître la liste des produits certifiés et/ou sous avis technique, consultez les sites internet www.cstb.fr ou www.afocert.asso.fr

Pour la ventilation, la marque NF garantit un produit de qualité. Cette marque est délivrée et gérée par l'AFNOR CERTIFICATION. Elle atteste la qualité et la sécurité des produits.